

Convergences



n° 99 — septembre 2004

de l'administration scolaire, universitaire et des bibliothèques

É d i t o

Ensemble pour combattre la politique de régression sociale

Pas de pause estivale pour le gouvernement dans sa politique de casse des services publics et de la protection sociale.

Fin juillet a été adoptée la loi sur l'assurance maladie qui va faire des dégâts dans les prochaines années et le gouvernement a effectué un passage en force pour celle sur la décentralisation, en utilisant le 49-3, afin de passer outre les contestations, y compris dans ses propres rangs.

Dans le même temps, l'annonce des 8500 suppressions de postes dans la fonction publique au projet de budget 2005 nous laisse craindre le pire (en 2004 sur 4500 suppressions au total, 1100 administratifs). La rentrée s'annonce très difficile pour les personnels de notre secteur : les 1100 suppressions vont cruellement se faire sentir à la rentrée. La perspective de mise à disposition des collectivités territoriales, dès janvier 2005, d'environ 1000 collègues et postes, pour assurer la gestion des TOS, et la suppression de centaines de postes envisagée au budget 2005, posent de plus en plus de questions sur l'avenir de l'administration de l'Éducation nationale.

Face à cela une seule solution : ne pas rester isolé. Dès la rentrée, se syndiquer. Seule une défense organisée collectivement peut arrêter ce processus et stopper la volonté de remise en cause des garanties statutaires et des acquis locaux. Il est urgent de se réunir sur les lieux de travail afin d'informer les collègues et de construire ensemble et unitairement la riposte d'ampleur indispensable.

Arlette Lemaire
16 août 2004



ENSEMBLE POUR GAGNER !



SYNDIQUEZ-VOUS

SNASUB-FSU

Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques

Syndiquez-vous SNASUB-FSU

Un syndicat...

Depuis le printemps 2003, même si la force du mouvement a fléchi après la rentrée, beaucoup de collègues syndiqués ou non se sont mis dans l'action pour s'opposer aux projets gouvernementaux de casse des services publics et d'atteintes aux droits des salariés, particulièrement des fonctionnaires.

Ainsi se sont succédées des mobilisations d'ampleur variable sur les retraites, la décentralisation, la réforme de l'enseignement supérieur, la protection sociale, ...

Cette mise en mouvement a été rendue possible par le travail en amont des organisations syndicales. A de rares exceptions près, leurs analyses sur le caractère nocif de ces réformes ultralibérales ont été convergentes et elles ont su démontrer, arguments à l'appui, que d'autres choix étaient possibles. C'est cette démonstration qui a été rassembleuse et a donné du sens et du souffle aux actions.

Les organisations syndicales, et principalement la FSU dans le secteur éducatif, ont été les moteurs de l'action, mettant tous leurs moyens, intellectuels, matériels et militants à la disposition de la mobilisation. Elles ont rythmé le mouvement, en organisant et animant les réunions d'information et assemblées de grévistes. Elles ont mis en œuvre les décisions d'action élaborées à ces occasions et en ont rendu compte devant les personnels.

Il est certes permis de penser que les résultats

n'ont pas été à la hauteur des efforts consentis, et nombreux sont les grévistes qui ont fait l'objet d'une répression salariale sans précédent. Arc-bouté sur une majorité parlementaire improbable, ce gouvernement donne jusqu'à présent l'impression de ne vouloir céder sur rien, donnant prise à l'idée que la mobilisation, même forte, ne paie pas.

Qu'est-ce que c'est ?

Disons que si l'on n'est jamais sûr de gagner une bataille qu'on a choisi d'engager, les combats qui ne sont pas menés sont, eux, toujours perdus d'avance.

Les attaques auxquelles sont confrontés les fonctionnaires sont multiples, souvent simultanées. Les salariés ont donc besoin d'organisations capables de couvrir en permanence tout le champ concerné sous les angles professionnel, statutaire, juridique, sociétal ; capables d'élaborer des analyses, des alternatives, des revendications, des propositions de mobilisation et d'action pour peser sur les décisions ; capables de négocier et de suivre la mise en œuvre des éventuels accords. Seuls les syndicats peuvent assurer ces fonctions sur la durée, à la fois au plan national et local. Mais un syndicat n'est pas une entité hors du temps et de l'espace.

Avec le SNASUB-FSU, donnez-vous les moyens de vous défendre et de vous informer

Le SNASUB n'existe que parce qu'il a des adhérents et des militants qui le font vivre, matériellement par leur cotisation et intellectuellement par leur participation aux débats.

Les militants du SNASUB sont vos collègues. Ils partagent les mêmes situations professionnelles que vous. Seuls quelques-

uns d'entre eux sont partiellement déchargés pour pouvoir consacrer du temps à l'organisation, à la production et à la diffusion d'analyses, à la rencontre avec les collègues et à leur défense individuelle et collective, dans les instances paritaires notamment. Un certain nombre d'entre eux participent en outre à l'animation de la vie de leur fédération, la FSU.

S'il a des valeurs fortes auxquelles il est attaché, le SNASUB ne fonctionne pas sur un mode dogmatique. Il n'est ni dans la posture d'approuver a priori toute réforme par crainte de passer à côté de la dernière "modernité" en vogue, ni dans celle du refus systématique de toute évolution par souci de préserver la pureté originelle de ses mandats. Sur chaque dossier important, il a le souci de ne se positionner qu'après avoir recueilli l'avis de ses adhérents et, si possible, celui de tous les personnels concernés. Cela suppose un travail préalable d'analyse, de discussion et de diffusion d'information, auquel il ne tient qu'à vous de participer : en adhérant.

Unis et déterminés, ensemble nous pouvons avancer. Rejoignez le SNASUB-FSU

A quoi ça sert ?

Sommaire

Un syndicat, qu'est ce que c'est ?	
A quoi ça sert ?	p. 3
Contacteur le SNASUB	p. 4
Préserver les garanties collectives et la solidarité	p. 5
Défendre nos revendications : salaires, protection sociale, évaluation/notation,...	p. 6-7
Les représentants du SNASUB	p. 8-9
Le rôle des commissions paritaires	p. 9
A qui s'adresse le SNASUB ?	p. 10
Bulletin d'adhésion	p. 10
Prélèvement automatique	p. 11

Pour défendre vos revendications...

Contactez le SNASUB...

Secrétaire générale

Arlette Lemaire
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 44 79 90 42/47
arlette.lemaire@ac-nancy-metz.fr

Trésorière nationale

Marie-Dolorès

Cornillon
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
☎ : 01 44 79 90 42/47
intendance.carnot@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Jacques Aurigny

☎ : 01 44 41 21 21
jacques.aurigny@wanadoo.fr

Béatrice Bonneau

☎ : 06 19 94 87 13
BeatriceBonneau@aol.com

Marie Ganozzi

☎ : 04 78 77 31 09
marie-ganozzi@wanadoo.fr

Michelle Hazard

☎ : 01 44 799042/47
hazard.michelle@wanadoo.fr

Anne-Marie Pavillard

☎ : 01 44 79 90 42/47
amp@snasub.fr

Autres membres du Bureau national

Colette Bassac

☎ : 05 62 61 69 15
colette.bassac@wanadoo.fr

Pierre Boyer

☎ : 01 42 46 05 09
☎ : 06 24 08 63 33
snasub.creteil@free.fr

Bettina Cordova

☎ : 01 53 79 85 82
bettina.cordova@bnf.fr

Patrick Le Tuhaut

☎ : 01 55 07 80 46
snasub75@yahoo.fr

Jean-Claude Magrinelli

☎ : 03 82 53 21 88
Jean-Claude.Magrinelli@wanadoo.fr

Yann Mahieux

☎ : 06 63 08 55 52
viyakem@free.fr

Michèle Martin Darmon

☎ : 01 42 53 11 51
Fax : 01 49 85 78 30
mmartin-darmon@wanadoo.fr

Mylène Martinez

☎ : 04 67 10 41 41
snasub@free.fr

Eric Panthou

☎ : 06 62 89 72 51
ericpanthou@yahoo.fr

Danièle Patinet

☎/Fax : 03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

Pierre Pieprzownik

☎ : 05 61 23 45 75
ppiepro@france.com

Philippe Rampon

☎ : 04 67 58 12 11
phrampon@wanadoo.fr

Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques

Aix-Marseille

Marcel Chatoux, SA
Rectorat
Place Lucien Paye
13100 Aix en Provence
☎ : 04 42 91 74 70
marcel.chatoux@ac-aix-marseille.fr

Amiens

Philippe Lalouette, SA
Lycée Edouard Gand
70, bd de la Fontaine
80098 Amiens Cedex 3
☎ : 03 22 53 49 76
manuel73@club-internet.fr

Besançon

Maryse Malfoy, SA
20, rue Mallarmé
25000 Besançon
☎ : 03 81 48 06 94
malfoy@ib.univ-fcomte.fr

Bordeaux

Marina Josipovic
Trésorière
BU de Belfort
43, faubourg des ancêtres
BP 455
90008 Belfort Cedex
☎ : 03 84 21 52 88

Bordeaux

Jean-Claude Carabini, SA
193, rue du 19 mars 1962
40465 Lalaque
☎ : 05 58 57 53 01
☎ : 06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@free.fr

Bordeaux

Josiane Michallat
Trésorière
7, rue Joseph Rolland
38120 St Egrève
☎ : 04 76 74 71 14

Bordeaux

Nicole Deleforge, SA
Evelyne Delplace, SA
Jean-Paul Machen, SA
Edgar Walker, SA
edgar.walker@ac-lille.fr
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre
1er étage
28, rue des Archives
59800 Lille
☎ : 03 20 12 03 31
Fax : 03 20 51 30 61
fsunord@nordnet.fr

Bordeaux

Maurice Malfoy
Trésorier
3, rue des Villiers
62360 Pont de Briques
☎/Fax : 03 21 32 97 36

Bordeaux

David Gipoulou, SA
Lycée Pierre Bourdan
Place Molière
BP 19
23011 Guéret cedex
☎ : 05 55 41 70 02
Gipoulou.DLS@wanadoo.fr

Bordeaux

Sylvie Martinez
Trésorière
Lycée Eugène Jamot
1, rue William Dumazet

Bordeaux

23200 Aubusson
☎ : 05 55 67 72 80

Bordeaux

Monique Viricel, SA
Lycée Jacques Brel
7, av. Oschatz
69200 Venissieux
☎ : 04 72 50 31 60
Marc Chevalier
Trésorier
8, parc du Centre
69100 Villeurbanne
☎ : 04 78 68 04 67

Bordeaux

Aline de Freitas, SA
Place de la Fontaine
30210 Vers Pont-du-Gard
☎ : 04 66 62 86 03
chazelfr@yahoo.fr
Conception Serrano
Trésorière
IA du Gard
58, rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex
☎ : 04 66 62 86 19

Bordeaux

Jean-Claude Magrinelli, SA
(voir BN)
Mauricette Didot
Trésorière
Route de Neufchef
2^e étage
57700 Hayange
☎/Fax : 03 82 84 76 17

Bordeaux

Sylvie Courtier, SA
Rectorat
8, rue du Général Marguerite
44035 Nantes Cedex 1
☎ : 02 51 86 30 94
snasub@fsu44.org
Chyslaine Giraudeau
Trésorière
17, rue du Pot de vin
85310 La Chaize-le-Vicomte

Bordeaux

Huguette Baisse, SA
UFR médecine
06107 Nice Cedex 2
☎ : 04 93 37 76 41
baisse@unice.fr
Maryse Apréa
Trésorière
Village Pélican
Villa 41
1192, Bd J.B. Abel
83100 Toulon

Bordeaux

Françoise Cadiou, SA
CIO
Rue Bretonnerie
45000 Orléans
☎ : 02 38 54 87 00
snasub.ac45@wanadoo.fr
Maryvonne Maufrais
Trésorière
109, rue F. Lépine
28600 Luisant
☎ : 02 37 34 34 28

Bordeaux

23200 Aubusson
☎ : 05 55 67 72 80

Paris

Patrick Le Tuhaut, SA (voir BN)
Michèle Maselko-Avenel
Trésorière
Lycée Carnot
145, bd.
Malesherbes
75017 Paris
☎ : 01 56 21 36 42

Poitiers

Serge Garaté, SA
Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
BP 611
86022 Poitiers Cedex
☎ : 05 49 46 28 70
serge.garate@ac-poitiers.fr
Lucienne Forest
Trésorière
3, pl. du clos des Carmes
86000 Poitiers

Reims

Françoise Eliot, SA
eliotjpf@wanadoo.fr
Lycée St Exupéry
82 rue Anatole France
52100 St Dizier
☎ : 03 25 05 82 44
Pierre Saidi, SA
UFR Médecine
51, rue Cognacq Jay
51095 Reims Cedex
☎ : 03 26 77 97 96
Jacqueline Winer
Trésorière
8, rue Guyneprie
10150 Pont Sainte Marie

Rennes

Fabrice Kas, SA
f.kas@free.fr
Collège Jean Richepin
8, bd Kennedy
22370 PleneufValAndré
☎ : 02 96 72 22 75
Nelly Le Roux
Trésorière
Collège La Tourelle
Impasse Gauvain
BP 1703
29107 Quimper Cedex
☎ : 02 98 52 32 40

Rouen

Michelle Collet, SA
Université de Rouen
SCUIO
rue Lavoisier
76821 Mont St Aignan
☎ : 02 35 37 10 75
Agnès Devaux
Trésorière
9 bis, rue des Lombards
76290 Montivilliers

Strasbourg

Gérard Guntzburger, SA
snasub.fsu@wanadoo.fr
SNASUB FSU
10, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
☎ : 03 88 36 20 90

N'hésitez pas à vous adresser à nos représentants académiques (ci-contre), à nos élus en CAP (p. 8-9) ou à notre siège national : SNASUB-FSU

3-5, rue de Metz

☎ : 01 44 79 90 42

ou 01 44 79 90 47

Fax : 01 42 46 63 30

E. mail :

snasub.fsu@snasub.fr

Site internet

http://www.snasub.fsu.fr

Catherine Diener
Trésorière
7, rue Louis Pasteur
67205 Oberhausbergen
☎ : 03 88 10 63 18

Toulouse

Marc Dauphin, SA
Collège Olympe de Gouges
570, rue Ramiérou
82000 Montauban
☎ : 05 63 92 74 30
Colette Bassac, SA
(voir BN)

Dominique Ramondou, SA

9, Chemin des Martyrs de Bordelongue
31100 Toulouse
☎ : 05 61 55 86 84

Régine Flament
Trésorière

Collège Haut Lavedan
33, Avenue Jean Moulin
65260 Pierrefitte
Nestalas

Versailles

Michèle Martin Darmon, SA
(voir BN)
Collège du Haut Mesnil
24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge
Remy Cavalluci
Trésorier
Lycée Jean Jaurès
25, rue Charles Lecocq
95104 Argenteuil Cedex
☎ : 01 39 98 50 05

Guadeloupe Guyane Martinique

Contactez le SNASUB national

Réunion

Laurent Quinson
Trésorier
16, rue Thérésien Cadet
appartement n°6
résidence Pierre et Sable
97490 Ste Clotilde
☎ : 02 62 92 01 22
laurent.quinson@wanadoo.fr

Convergences

Bulletin mensuel du SNASUB

Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques

3-5, rue de Metz 75010 Paris ☎ : 01 44 79 90 42

Directrice de la publication : Arlette Lemaire

Rédactrice en chef : Béatrice Bonneau

Publicité : Clotilde Poitevin ☎ : 01 42 80 96 05 Microsoft (p. 2) ;

Crédit mutuel enseignant (p. 12)

Impression : Imprimerie Grenier — 94250 Gentilly

• ISSN 1249-1926 • CPPAP 3947 D73S



Préserver les garanties collectives et la solidarité

Les vols par effraction s'accomplissent de préférence en catimini, pendant l'absence des victimes. C'est évident pour la décentralisation, qualifiée de "caprice de Raffarin" par "Libération". Le refus par les organisations syndicales du transfert des personnels et de leurs missions aux collectivités territoriales est connu et s'est manifesté depuis 2002. Tous les présidents de région élus en 2004, sauf un, se sont déclarés opposés au transfert des 48 000 TOS exerçant en lycée et lycée professionnel, pas seulement pour des questions de moyens mais sur le fond. La majorité des conseils généraux est sur la même position pour les 46 000 TOS des collèges. Raffarin lui-même avait affirmé qu'il n'y aurait pas de réforme sans l'accord des personnels concernés et de ceux chargés de la mettre en œuvre. On est à l'exact opposé de cette configuration. C'est pourtant lui qui utilise l'article 49-3 de la Constitution pour imposer à l'Assemblée nationale, fin juillet, un vote sans débat de son projet de loi.

La démarche est la même avec la SMR (stratégie ministérielle de réforme) de l'Éducation nationale. Début juillet, François Fillon a tenté de faire avaliser son projet par les comités techniques paritaires ministériels de l'enseignement scolaire puis du supérieur, à partir d'un document daté du 30 juin distribué en séance.

Ce texte propose douze mesures qui ont une finalité unique : réaliser à tout prix des économies de moyens humains et financiers, au mépris des missions du service public d'éducation. On notera au passage la perversité des termes employés : stratégie de réforme et non pas politique de suppression, ce qui permet d'accuser les organisations syndicales d'être opposées à toute réforme, CQFD.

Les dispositions les plus marquantes dans notre secteur portent sur :

- une simplification des examens, selon trois axes :
- réduction du nombre de sujets par le recours à des sujets communs à plusieurs spécialités pour une même discipline ;

- remplacement des épreuves ponctuelles par un contrôle en cours de formation ;
- externalisation (comprenez privatisation) de certaines tâches dites saisonnières, comme la surveillance des épreuves, l'impression des sujets, les convocations, l'anonymat des copies.

- le regroupement des inspections académiques et du rectorat en une seule entité désignée sous le nom de "services académiques", afin qu'il n'y ait plus qu'un seul niveau intermédiaire entre l'EPLÉ et l'administration centrale.

- la généralisation de l'administration électronique.

Les statuts sont également menacés. L'habileté consiste à ne pas les attaquer de front, mais à les vider de leur contenu et à les contourner. L'instauration de la rémunération et de la carrière dites au mérite ferait passer les fonctionnaires d'un même corps d'une situation de solidarité collective à une situation de concurrence individuelle.

Le projet de création d'un CDI (contrat à durée indéterminée) de droit public permettrait de généraliser le recours à des personnels contractuels pour assurer des missions permanentes de service public, tout en se donnant l'alibi de conformité avec les normes européennes.

Ainsi la LOLF, dans la mesure où elle abandonne la notion d'emplois budgétaires pour la remplacer par celle de crédits de rémunération, permettra bien des contournements. Tout ceci a une finalité : casser les garanties collectives pour faire éclater les solidarités.

Les services publics et la fonction publique sont moins visés pour eux-mêmes que pour la référence qu'ils constituent en termes de garanties collectives, tant pour les usagers que pour les fonctionnaires. Rompre l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire par la décentralisation, mettre les agents qui ont en charge l'intérêt général en concurrence entre eux grâce à une GRH "modernisée", remplacer les situations statutaires par des rapports contractuels, tout cela contribuerait à briser les repères qui tissent le lien social.

Pour les tenants de l'ultra libéralisme, le citoyen solidaire est une horreur à laquelle il faudrait substituer le consommateur individualiste, pour aller vers une marchandisation de tous les services.

C'est pourquoi le combat pour la préservation des services publics est indissociable de celui pour la justice sociale.

Pour lutter collectivement...

Pouvoir d'achat et salaires

Les mauvais comptes du gouvernement Raffarin.

Comme le souligne l'INSEE dans une note récente : "Depuis 1998, la modération salariale s'est légèrement accentuée". Malgré ces termes galants, la baisse du pouvoir d'achat est bien réelle.

La récente mesure du ministre de la Fonction publique début juillet, mettre le salaire minimum à l'indice 263 (1156,23 €), pour éviter d'être dépassé par le SMIC, ne montre que la faiblesse du minimum fonction publique qui concerne un nombre croissant de personnels (+ de 120 000 dans les trois fonctions publiques). 5 % de perte du point d'indice en 4 ans ! Et ce n'est pas fini, puisque le gouvernement refuse de négocier quoi que ce soit sur les salaires et avait même, dans un premier temps, envisagé de reporter en 2006, 4 % de l'augmentation du SMIC prévue au 1^{er} juillet 2005 !

La situation économique serait-elle mauvaise ? Pas du tout. Au contraire, les derniers chiffres de l'INSEE montrent une hausse du produit intérieur brut de 2,5 %

annuels au lieu des 1,7 % prévus.

Cette bonne santé est



confirmée par les résultats des grandes entreprises depuis six mois aux Etats-Unis et en Europe qui ne sont confrontées qu'à un seul problème : comment utiliser leurs bénéfices actuellement redistribués aux actionnaires, faute de trouver des terrains d'investissement.



Cette situation de baisse des salaires dans la production a des conséquences sur les acquis sociaux. Ce sont des millions de cotisations en moins pour les retraites, la Sécurité sociale et la consommation.

Refusant de parler des salaires, le gouvernement rejette la responsabilité des prix tantôt sur les producteurs, tantôt sur les distributeurs (cf. ce qui se passe pour les fruits et légumes).

Afficher une baisse des prix plutôt qu'augmenter les salaires, c'est le credo gouvernemental contredit par les augmentations indemnitaires : indemnités au mérite financées par la baisse du pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires.

Le SNASUB exige :
- un minimum fonction publique à 1300 euros net ;
- une augmentation en pourcentage et en points pour tous immédiatement.

Non au démantèlement de notre système de protection sociale

Le gouvernement a fait voter son projet de loi de "réforme de l'assurance maladie" fin juillet. Nous ne reviendrons pas sur les enjeux de cette "réforme" qui a fait l'objet d'un dossier dans Convergences de juillet - août, mais sur le contenu des mesures que vont supporter les assurés sociaux. Il est aussi indispensable de comprendre le sens du processus enclenché par le gouvernement, tant il est vrai que cette "réforme" ne résout au fond aucun des problèmes sociaux et financiers posés. D'autres "réformes" autrement plus douloureuses interviendront.

De nouveaux sacrifices pour les salariés

Selon le gouvernement, s'il y a des difficultés, c'est la faute aux assurés sociaux qui "gaspillent" et "abusent" de notre système de santé. Il faut donc les "responsabiliser", en leur imposant de mettre la main au porte monnaie (cf. ci-contre "les principales mesures votées").

Pas de CDI dans la fonction publique : titularisez !

Le projet de mise en place d'un contrat à durée indéterminée dans la fonction publique au terme d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois, se précise.

Pour le SNASUB, le seul vrai CDI envisageable dans la fonction publique est celui qui résulte de l'application de la loi de 1982 : la titularisation.

Résorbons déjà la précarité existante en titularisant massivement et en cessant d'embaucher des précaires. Ensuite, s'il reste des cas exceptionnels (d'ailleurs prévus par la loi), on pourra envisager une autre solution.

Les principales mesures votées :

Recettes supplémentaires ou économies prévues (en euros)

- chaque consultation de votre médecin vous coûtera 1€ supplémentaire, non remboursé par votre mutuelle ;	600 millions
- en cas d'hospitalisation, le forfait hospitalier journalier passera de 13 à 16 € ;	50 millions
- pour tous les salariés, augmentation de la CSG par élargissement de son assiette de 95 à 97% ;	1 milliard
- pour nos collègues retraités, augmentation de 0,4 points de la CSG ;	555 millions
- pour chaque assuré social, création d'une nouvelle carte portant son historique médical (le dossier médical partagé) ;	500 millions
- le contrôle des arrêts maladie est renforcé et, dans certains cas, les arrêts de travail seront soumis à l'accord préalable du contrôle médical.	500 millions

Ainsi, selon les chiffres officiels, les assurés sociaux vont supporter une charge supplémentaire de 3 milliards d'euros, pour un "trou" évalué à 13 milliards d'euros. Les entreprises contribueront à hauteur de 700 millions d'euros. Le gouvernement démontre, dans le champ de la santé également, sa conception bien particulière de la justice sociale !

Une "réforme" qui en annonce d'autres, plus douloureuses encore !

Avec ces mesures, le déficit ne sera pas résorbé. Ce n'est donc pas un rétablissement durable de la situation de l'assurance maladie que le gouvernement recherche. Sa stratégie se précise : d'une part, il refuse de prendre en compte les propositions alternatives faites par les syndicats, notamment la FSU, pour assurer une meilleure couverture médicale pour tous, démocratiser les organismes de Sécurité sociale et rétablir durablement les comptes de notre système de santé ;

d'autre part, il prend des mesures qui ne rétabliront pas la situation.

Le gouvernement s'aménage donc la possibilité de poursuivre ses efforts pour nous persuader qu'il n'y aura pas d'autre choix possible, pour résorber le déficit restant, que de réduire encore le périmètre des maladies prises en charge et des remboursements. Au bout de ce processus, la porte est ouverte aux assurances privées et à de plus grandes inégalités sociales en matière de santé.

Poursuivons l'action !

Le dossier n'est donc pas clos. Le débat pour une autre réforme de notre système de santé reste à l'ordre du jour et pour longtemps. Avec la FSU, le SNASUB poursuivra son action :

- continuer d'informer nos collègues sur le processus de réforme gouvernementale et nos propositions alternatives, pour les gagner en plus grand nombre à l'action ;
- multiplier les convergences avec toutes les forces de la fonction publique et du secteur privé afin de développer un puissant mouvement pour une autre politique en matière de protection sociale. Les personnels administratifs, ITRF et des bibliothèques, qui subissent des régressions en cascade et vont bientôt supporter des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation plus élevés, ont bien des raisons de répondre "présents !" dans l'action à partir de la rentrée.

Garder la "Sécu"

Une protection sociale solidaire

pour avoir la santé

Evaluation, notation : aucune illusion !

Les textes d'application de la réforme de notation et d'évaluation ont été adoptés en CTPM malgré l'opposition de la majorité des représentants syndicaux. Les dérives actuelles vont s'accroître

avec de véritables fossés entre les personnels. Loin de reconnaître nos qualifications, on remplit des quotas : 20 % de personnes raflant la mise pour les changements d'échelon, une minorité ayant un déroulement de carrière TGV, 30 % de "diesel" et 50 % de "tacots", certains étant même retardés pour "malus". 50 % de nuls chez les personnels ? C'est inacceptable !

Les possibilités de changement de grade ou corps demeurent ridicules, quelles que soient les catégories d'IATOS !

Des commissions d'harmonisation, non paritaires, se réuniront préalablement aux commissions paritaires afin de mettre en place les critères qui permettront de ne pas dépasser les quotas. Nous contestons cette gestion comptable des carrières.

Dans la recherche, où les carrières sont déjà fondées sur l'évaluation, il est

difficile de contester car tout repose sur le rapport du supérieur hiérarchique, sans aucun barème. Une personne mise en valeur à un moment donné peut être éjectée lors d'un changement de responsable. Souvent les dossiers retenus reflètent des rapports de force, voire de "bonnes relations" entre responsables. Stress et harcèlement risquent de se multiplier !

Entretien ou rapport, ne restez pas isolé(e), contactez les délégués du SNASUB !

Les représentants du SNASUB dans les commissions paritaires nationales

Administration scolaire et universitaire (ASU)

Agent administratif 2^e classe

Daniel Duchat (titulaire)

Lycée Delambre
3, rue Montaigne
80000 Amiens
Tél. : 03 22 66 30 86

Soraya Gasmi (suppléante)

DRDJS de Lille
35, rue Boucher de Perthes
59044 Lille Cedex
Tél. : 03 20 14 42 42

Adjoint administratif

Dominique Ramondou (titulaire)

Université Paul Sabatier
Département inter UFR
118, route de Narbonne
31400 Toulouse
Tél. : 05 61 55 86 84

Geneviève Truffot (suppléante)

Rectorat de Caen
168, rue Caponière
14000 CAEN
Tél. : 02 31 30 15 00
genevieve.salmero.truffot@ac-caen.fr

Adjoint administratif principal 2^e classe

Christine Robakowski (titulaire)

DDJS Résidence St Paul
8, voie Bossuet BP 960
62033 Arras Cedex
Tél. : 03 21 23 87 82

Chantal Feugère (suppléante)

Maison sociale des 7 mares
rue Grenouillère
78990 Elancourt
Tél. : 01 30 16 08 30
chantalfeugere@wanadoo.fr

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Josiane Michallat (titulaire)

Rectorat de Grenoble
7, place Bir Hakeim
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 74 71 14
josiane.michallat@libertysurf.fr

Hélène Jourdain (suppléante)

Collège Jules Ferry
5, rue des Ecoles
78200 Mantes-la-Jolie
Tél. : 01 30 33 57 73
helene.jourdain@ac-versailles.fr

SASU

Jean Claude Carabini (titulaire)

Lycée professionnel Paul Bert
64100 Bayonne
Tél. : 05 58 57 53 01
jeanclaude.carabini@free.fr

Fabrice Kas (titulaire)

Collège Jean Richepin
22370 Pleneuf Val André
Tél. : 02 96 72 22 75
f.kas@free.fr

Catherine Picoré Govet (titulaire)

Collège Albert Camus
93331 Neuilly sur Marne
Tél. : 01 43 30 09 36

Philippe Lalouette (suppléant)

Lycée Edouard Gand
80000 Amiens
Tél. : 03 22 53 49 76

manuela73@club-internet.fr

Martine Puicercus (suppléante)

Lycée Maurice Ravel
75020 Paris
Tél. : 01 44 64 87 40

Danièle Patinet (suppléante)

Université de Bourgogne
21000 Dijon
Tél. : 03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

AASU

Thomas Vecchiutti (titulaire)

Lycée professionnel Finosello
20189 Ajaccio
Tél. : 04 95 10 53 04
thomaslp@club-internet.fr

Jean Luc Pinon (suppléant)

Lycée Paul Sérusier
29270 Carhaix
Tél. : 02 98 99 29 22
pinonjl@wanadoo.fr

Bibliothèques

Magasinier spécialisé

Françoise Dor (BDIC)

Tél. : 01 40 97 79 00

Jean-Claude Guerra

(SCDU Aix-Marseille 3)

Tél. : 04 96 12 61 77

Cécile Kermarec

(SCDU Bretagne occidentale)

Tél. : 02 98 01 68 75

cecile.kermarec@univ-brest.fr

Jean-François Le Bras (SCDU Tours)

Tél. : 02 47 36 61 14

lebras@med.univ-tours.fr

Jean-Charles Maroille

(SCDU Nantes)

Tél. : 02 40 14 14 70

Jean-Charles.Maroille@b
u.univ-nantes.fr

François Michalkiewicz (BNF)

Tél. : 01 53 79 41 76
michalki.fr@voila.fr

Magasinier en chef

Vincent Cacou (BNF Marne la Vallée)

Tél. : 01 64 76 38 10

VINCENT_CACOU@yahoo.fr

Henri Fourtine (SCDU Paris 8)

Tél. : 01 49 40 69 06

hfourtine@univ-paris8.fr

Dominique Jacquemin (BNF)

Tél. : 01 53 79 40 53

Dominique.Jacquemin@bnf.fr

Marina Josipovic

(SCDU Franche-Comté - Belfort)

Tél. : 03 84 21 52 88

nitza90000@hotmail.com

Assistant de bibliothèques

Anne Ducomet (BNF)

Tél. : 01 53 79 49 22

anne.ducomet@bnf.fr

Marc Dufetre

(BMIU Clermont-Ferrand)

Tél. : 04 73 17 83 07

Marc.DUFETRE@u-clermont1.fr

Elisabeth Gouet (BU Marne-la-Vallée)

Tél. : 01 60 95 76 13

bibperio@univ-mlv.fr

Françoise Knybuhler

(SCDU Paris 11-médecine)

Tél. : 01 49 59 67 73

francoise.knybuhler@kb.u-psud.fr

Anne-Marie Pavillard

Tél. : 01 44 79 90 42 / 01 44 79 90 47

amp@snasub.fr

Hervé Petit (SICD Toulouse 1)

Tél. : 05 34 45 61 51

Herve.Petit@biu.toulouse.fr

Francine Roynette

(BIU Montpellier-pharmacie)

Tél. : 04 67 04 30 70

per@pharma.univ-montp1.fr

Janine Schaefer

(Centre technique du Livre)

Tél. : 01 64 76 39 83

janine.schaefer@ctles.univ-mlv.fr

Syndiquez-vous SNASUB-FSU

Les commissions administratives paritaires

Leurs attributions

Chaque corps possède sa propre CAP, académique et/ou nationale. Les représentants du personnel, en nombre égal à ceux de l'administration (parité), y sont élus pour 3 ans par l'ensemble des fonctionnaires en activité dans le corps concerné.

Instances statutaires, les CAP sont obligatoirement consultées sur tous les actes de gestion individuels et collectifs qui rythment la carrière : notation, avancement, liste d'aptitude, mouvement, titularisation, mesures disciplinaires... Instances consultatives, elles émettent des avis sur les propositions formulées par l'administration. Ce ne sont pas des lieux de cogestion, ce à quoi le SNASUB serait d'ailleurs opposé.

Le rôle des élus du personnel

Leur rôle principal est de vérifier la conformité des actes de gestion au regard des dispositions statutaires et l'égalité de traitement des personnels face aux règles internes qu'a pu se donner la CAP (barèmes, principes généraux, ...). Cela suppose de leur part une bonne connaissance du statut de la fonction publique et du statut particulier du corps au titre duquel ils sont élus, ainsi que des règles qui président au fonctionnement des CAP. Le SNASUB leur fournit la formation appropriée.

Si les CAP ne sont pas des lieux où se négocient véritablement les revendications, il est néanmoins important que les élus maîtrisent les enjeux qui peuvent se cacher derrière les actes courants de gestion. Par exemple, les tentatives de profilage des postes et des personnes couplées à l'usage surabondant du mot magique "mérite" doivent être combattues avec énergie.

Dans un contexte de remise en cause lourde des garanties collectives et d'attaques contre les services publics, il est fondamental de disposer dans les CAP d'élus compétents, formés, aguerris et appuyés sur la représentativité incontestée du SNASUB et de la FSU.

En mars 2004, le SNASUB a encore progressé dans toutes les CAP des corps de l'ASU.

Dans quelques mois, les CAP des corps d'ITRF seront renouvelées. Pour vous défendre, votez pour les listes présentées par le SNASUB-FSU.

Bibliothécaire adjoint spécialisé

Marie-Astrid Angel

(SCDU Orléans)

Tél. : 02 38 49 45 30 poste 75/06

Marie-Astrid.Angel@univ-orleans.fr

Marguerite Cros (SCDU Bourgogne)

Tél. : 03 80 39 51 06

Marguerite-Marie.Cros@u-bourgogne.fr

Pascale Foujols (IUFM Paris)

Tél. : 01 40 50 25 61

pascale.foujols@paris.iufm.fr

Catherine Tellaa

(Centre Technique du Livre)

Tél. : 01 64 76 28 08

catherine.tellaa@ctles.fr

Michel Theveneau (SCDU Orléans)

Tél. : 02 38 41 72 53

Michel.Theveneau@univ-orleans.fr

Christian Vieron-Lepoutre (BNF)

Tél. : 01 53 79 51 95

christian.vieron@bnf.fr

Marie-France Wolf (BPI)

Tél. : 01 44 78 43 45

wolf@bpi.fr

François Wyn (BNF)

Tél. : 01 53 79 50 69

francois.wyn@bnf.fr

Bibliothécaire

Karin Busch (SICD Grenoble 2)

Tél. : 04 56 52 85 59

karin.busch@upmf-grenoble.fr

Pascale Romans (SCDU Lyon 1)

Tél. : 04 72 44 79 25

pascale.romans@adm.univ-lyon1.fr

Conservateur

Béatrice Bonneau (BPI)

Tél. : 06 19 94 87 13

beatricebonneau@aol.com

Catherine Etienne (ABES)

Tél. : 04 67 54 84 61

etienne@abes.fr

Philippe Mezzasalma (BDIC)

Tél. : 01 40 97 79 21

philippe.mezzasalma@bdic.fr

Christine Stotzenbach (BIUM)

Tél. : 01 40 46 19 89

christine.stotzenbach@biium.univ-paris5.fr

Documentation

Secrétaire de documentation

Françoise Boulanger (titulaire)

Inspection académique du Calvados

2, place de l'Europe

14208 Hérouville Saint Clair Cedex 08

Tél. : 02 31 45 96 34

ia-doc@ac-caen.fr

Marie Françoise David (titulaire)

CRDP de Bourgogne

3, Avenue Alain Savary

BP 490

21013 Dijon Cedex

Tél. : 03 80 73 85 25

Michèle Demaria (suppléante)

Rectorat d'Aix Marseille

1, place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 91 74 15

Yvon Laroche (suppléant)

CDDP de l'Yonne - BP 84

89011 Auxerre Cedex

Tél. : 03 86 52 57 14

Ingénieurs, techniciens de recherche et formation (ITRF)

Adjoint administratif de recherche et formation

Sylvie Millet

Université du Havre

Tél. : 02 32 74 46 80

sylvie.millet@iut.univ-lehavre.fr

Philippe Barbot

Université du Havre

N'attendez plus...

A qui s'adresse le SNASUB ?

Le SNASUB s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités, relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

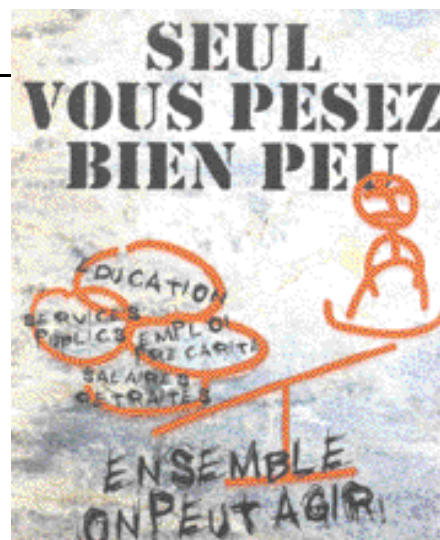
- administration scolaire et universitaire ;
- personnels des bibliothèques (universités et culture) ;
- personnels ITRF (Ingénieurs et techniciens de recherche et formation)
- personnels administratifs de documentation (Chargés d'études documentaires et Secrétaires de documentation).

Dans chacune de ces filières, le SNASUB syndique toutes les catégories de personnels. Il estime en effet que, quelle que soit leur place dans la structure hiérarchique, tous partagent

de larges intérêts communs autour de la défense et du développement du service public de l'État. Il est convaincu que les missions de service public et l'épanouissement des agents sont mieux assurés par un travail en équipe que par la mise en concurrence ou l'opposition entre les personnels.

Se syndiquer au SNASUB, c'est faire le choix du syndicalisme unitaire qui regroupe et fédère, au sein de la FSU, tous les acteurs enseignants et IATOS du système éducatif, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports. Se syndiquer au SNASUB, c'est aussi devenir membre à part entière de la FSU, première fédération syndicale de la fonction publique de l'État.

En tant que syndicat national, le SNASUB a des élus dans les commissions administratives paritaires (CAP), qui traitent des questions concernant la gestion individuelle et collective des personnels (cf. pp. 8-9)



En tant que membre de la FSU, il siège dans les instances de concertation consultées sur l'affectation des moyens (postes, crédits), l'organisation des services, la politique de formation, les questions d'hygiène et de sécurité, l'action sociale en faveur des personnels, ...

Le SNASUB-FSU est l'outil dont vous avez besoin.

Donnez-vous dès aujourd'hui les moyens de vous défendre, syndiquez-vous !

BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2004-2005

Académie

Réadhésion Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame

Nom, Prénom

Lieu d'exercice

Grade Indice.....

Statuts : Administration scolaire et universitaire Bibliothèques Recherche et Formation

Documentation Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans: Education nationale Culture Jeunesse et Sports Autres

Adresse personnelle

Adresse professionnelle

Tél. personnel..... Tél. travail..... Fax.....

E. mail

Cotisation 2004-2005: par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré: 0,25 € par point d'indice

- entre l'indice 301 et l'indice 400: 0,27 € par point d'indice

- à partir de l'indice 401: 0,29 € par point d'indice

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 261: 30,50 €

- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année: selon l'indice et la quotité

- Retraités: 50 % — Temps partiel: au prorata temporis — CPA : 80 %

Rappel

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % de leur montant

Chèque à l'ordre du SNASUB à envoyer au trésorier académique (adresses p. 4) ou au Trésorier national: Snasub, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris. Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (voir p. 11)

Syndiquez-vous SNASUB-FSU

PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter le paiement de votre cotisation, vous avez la possibilité d'opter pour un paiement fractionné par

prélèvement automatique (académique ou national) sur votre compte bancaire ou postal.

Prélèvement automatique académique : il existe déjà dans quelques académies (Versailles,...) un prélèvement automatique. Informez-vous auprès de votre trésorier.
Prélèvement automatique national :

Vous avez la possibilité de fractionner le paiement en 5 versements mensuels. Par exemple : pour un indice de rémunération de 335, le montant de la cotisation est de $335 \times 0,27 = 90,45 \text{ €}$ soit 5 prélèvements de 18,09 €.

Si vous souhaitez en bénéficier, remplissez l'imprimé ci-dessous et retournez le au SNASUB-FSU 3/5, rue de Metz 75010 PARIS accompagné de votre bulletin d'adhésion et d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE.

N° EMETTEUR NATIONAL

430045

N° EMETTEUR INTERNE

ORGANISME CREANCIER :

**SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz 75010 PARIS**

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

ACADEMIE
 NOM - PRÉNOM
 INDICE + NBI QUOTITÉ DE TRAVAIL %
 MONTANT DE LA COTISATION € (voir bulletin d'adhésion)
 MONTANT DE LA MENSUALITÉ €
 (cotisation / 5)
 DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS 0:5 2:0:0:4
 DATE SIGNATURE

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

430045

NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE
 Monsieur Madame Mademoiselle
 Nom, Prénom.....
 Adresse.....
 CODE POSTAL: Ville :

ORGANISME CREANCIER
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz 75010 PARIS

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER
 Établissement Code guichet N° de compte Clé RIB

 Date Signature

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER
 Nom
 Adresse.....
 CODE POSTAL : VILLE :

Important

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE)